

Règlement du concours de dessin

Esprit Calvet

2015

Les techniques

Les candidats devront respecter les règles suivantes :

- Le dessin devra être réalisé sur un format Raisin (65 X 50 cm).
- support souple : papier de qualité supérieure.
- Grammage maximum : 380 grammes.
- Le papier peut être préparé ou teinté si nécessaire.
- Le dessin doit être monochrome

Les techniques autorisées sont :

- Le crayon graphite
- La pierre noire,
- La pointe d'argent
- « Les trois crayons » sur papiers mi- teinte,
- La plume,
- Le calame,
- Le stypen,
- Le rotring,
- Lavis à l'encre de Chine, au bistre, à la sépia ou toute autre aquarelle monochrome,
- Feutre, crayon billes et autres sont acceptés mais déconseillés à cause de leur fragilité ou leur vieillissement douteux.

Conditions et modalités d'inscriptions

L'âge limite pour concourir est de 24 ans (dans l'année 2015).

Les candidats doivent :

- soit être scolarisé à Avignon ou dans les communes du [Grand Avignon](#),
- soit habiter à Avignon ou dans les communes du Grand Avignon.

**Les personnes ayant obtenu le prix précédemment ne peuvent se présenter au concours.
Les candidats peuvent se présenter sous le parrainage d'une école ou indépendamment**

Les candidats doivent remplir la fiche d'inscription à télécharger sur notre site ou la retirer à la Fondation Calvet et l'adresser (avec les pièces justificatives demandées) dans nos bureaux jusqu'au 10 Novembre 2015 **avant 17h**. Aucune inscription ne sera acceptée si le dossier est incomplet et nous parvient après cette date.

Suite à l'inscription, une carte vous sera remise qui vous donnera un droit d'entrée aux Musées de la Fondation Calvet aux jours et heures d'ouverture : <http://www.fondation-calvet.org/avignon/fr/musees-et-bibliotheques>

Dépôts des dessins

Le dépôt des dessins se fera dans les bureaux de la Fondation Calvet sise 63, rue Joseph Vernet (3^{ème} étage), au plus tard **le mardi 10 novembre 2015 avant 17h00**. Aucun dessin ne sera accepté après cette date.

Le dessin doit être remis dans une pochette de protection et devra indiquer au dos les noms, prénoms et coordonnées téléphoniques du candidat.

Un seul dessin par candidat sera accepté. Une note explicative devra accompagner le dessin. Aucun dessin ne sera accepté par courrier électronique.

Remise des prix

La remise des prix, en présence des participants, se fera le mardi 15 décembre 2015 vers 18h. Une invitation sera envoyée à tous les participants aux concours environ 10 jours avant.

Le jury pourra demander un entretien aux candidats sélectionnés. Les décisions du jury seront sans appel.

Les résultats ne seront pas communiqués au téléphone et les lauréats seront avisés personnellement des résultats le jour de la remise des prix. Les dessins primés restent la propriété de la Fondation Calvet.

Informations sur notre site : <http://www.fondation-calvet.org/>

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement
Signature : _____ Date : _____